

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **M. MOUNQAD Mehdi** demeurant, à Gosselies, rue des Feurewes 40.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES**, rue **Grande n° (lot 19)** et cadastré section **C n° 492z**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et un volume secondaire avant ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à la destination (garage en partie dans le volume secondaire) ; à l'implantation (dégagement latéral gauche de +-2,20 m au lieu de 3m minimum) ; au gabarit (baies à dominante non verticale en façade arrière) ; aux matériaux d'élévation (matériau secondaire >10% de chaque façade) ; aux toitures (plate au lieu de à versants + revêtement EPDM ou bitumineux au lieu de tuiles ou ardoises) ;**

Le dossier peut être consulté les **lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h** (*jours définis par décision du Collège communal du 25 mai 2020 - Horaire d'été*) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2020 au 31/08/2020 au Collège communal : (selon l'art. D.I.16, les mesures particulières de publicité sont suspendues entre le 16/07 et le 15/08)

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be.

Roselies, le 17 juillet 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,

(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,

(s) J. FERSINI